

CENTRE DE LOISIRS PRINCE ALBERT II
DOSSIER D'INSCRIPTION
ANNEE 2017/2018

Cocher la ou les cases correspondantes

Un seul et unique dossier

INSCRIPTION POUR LES MERCREDIS APRÈS-MIDI
REMETTRE LE DOSSIER AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE
AVANT LE VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2017

INSCRIPTION POUR LES VACANCES SCOLAIRES
REMETTRE LE DOSSIER A LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS AVANT LE VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017

Liste des pièces à fournir

- 1 Photo d'identité de l'enfant,
- Dossier administratif (pièce jointe au dossier d'inscription **recto-verso**),
- Dossier médical (pièce jointe au dossier d'inscription **recto-verso**),
- Certificat médical rempli par le médecin (pièce jointe au dossier d'inscription),
- Accusé de réception du règlement intérieur signé,
- Photocopie du jugement ou de l'acte, en cas de divorce ou de séparation.

POUR LES VACANCES SCOLAIRES

Attestations de travail actualisées du père et de la mère délivrées par l'employeur **ou** photocopie de l'inscription au registre du commerce et photocopie du dernier bulletin trimestriel Camti/Carti pour les artisans, commerçants et professions libérales, de l'année en cours.

POUR LES MERCREDIS APRES-MIDI

Attestations de travail actualisées du père et de la mère délivrées par l'employeur **ou** photocopie de l'inscription au registre du commerce et photocopie du dernier bulletin trimestriel Camti/Carti pour les artisans, commerçants et professions libérales. **Ces attestations doivent stipuler que le père et la mère travaillent les mercredis après-midi.**

Si l'autorité parentale est conjointe,

Les fiches doivent être impérativement signées par les deux parents.

La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
n'acceptera aucun dossier incomplet.

Tout dossier remis en dehors de la date limite fera l'objet d'un traitement ultérieur.

L'inscription de l'enfant ne sera effective qu'à la réception de toutes les pièces administratives.

En cas d'absence de l'enfant pour convenance personnelle,
le règlement ne sera ni remboursé, ni reporté.

En cas d'absence pour maladie, la présentation d'un certificat médical permettra un report du mercredi après-midi ou des journées de vacances non utilisées sur d'autres périodes de vacances, durant l'année scolaire en cours.

En raison de la création d'un nouveau logiciel de gestion du Centre de Loisirs Prince Albert II pour la rentrée scolaire 2018/2019, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports attire l'attention des familles sur la revalidation des avoirs qui prendra fin exceptionnellement au 31 août 2018

CENTRE DE LOISIRS PRINCE ALBERT II RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé de 3 à 12 ans pour une inscription VACANCES SCOLAIRES,
- Etre inscrit en cycle primaire (classe de 3 ans au CM2/7^{ème}) pour les MERCREDIS APRES-MIDI,
- Etre scolarisé dans un établissement de la Principauté de Monaco,
- Justifier d'une activité professionnelle durant les vacances scolaires et/ou les mercredis après-midi pour les deux parents (même dans le cas où les parents sont divorcés).

Le dossier d'inscription est à retirer dans les établissements scolaires ou à télécharger en ligne sur le site internet du Gouvernement ([spp.gouv.mc/education/vie extra-scolaire](http://spp.gouv.mc/education/vie-extra-scolaire)).

POUR LES MERCREDIS APRES-MIDI

Il doit être remis dûment complété au secrétariat de l'école.

POUR LES VACANCES SCOLAIRES

Il doit être remis dûment complété à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Tout changement de situation familiale ou professionnelle doit être impérativement communiqué à la Direction de l'Éducation Nationale - secrétariat du Centre de Loisirs (denjs@gouv.mc).

VENTE ET TARIFICATION DES MERCREDIS APRES MIDI

Le tarif est de 12 € par mercredi.

Il inclut le repas, les activités pédagogiques et le transport par autocar.

La vente des mercredis après-midi s'effectue **exclusivement auprès du secrétariat de l'école** fréquentée par l'enfant suivant les dates mentionnées ci-dessous.

Païement **uniquement** par chèque mensuel ou trimestriel à l'ordre de "DENJS".

MOIS	NOMBRE DE MERCREDI	TARIF	DATES DE VENTE
SEPTEMBRE	3	36€	Du lundi 28 août au vendredi 1 ^{er} septembre 2017
OCTOBRE	4	48€	Du lundi 11 septembre au mercredi 13 septembre 2017
NOVEMBRE	4	48€	Du lundi 09 octobre au mercredi 11 octobre 2017
DECEMBRE	3	36€	Du lundi 06 novembre au mercredi 08 novembre 2017
JANVIER	4	48€	Du lundi 04 décembre au mercredi 06 décembre 2017
FEVRIER	3	36€	Du lundi 08 janvier au mercredi 10 janvier 2018
MARS	3	36€	Du lundi 05 février au mercredi 07 février 2018
AVRIL	3	36€	Du lundi 05 mars au mercredi 07 mars 2018
MAI	4	48€	Du mardi 03 avril au jeudi 05 avril 2018
JUIN	4	48€	Du lundi 07 mai au mercredi 09 mai 2018

VENTE ET TARIFICATION DES VACANCES SCOLAIRES

Le tarif de la journée est de 17 €. Il inclut le repas, les activités pédagogiques et le transport.
La Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (Avenue de l'Annonciade – 4^{ème} étage) met en vente les journées Centre de Loisirs **exclusivement aux dates indiquées** sur le calendrier ci-dessous.

Renseignements, conditions, inscriptions et calendrier sur :

www.centredeloisirs.gouv.mc ou spp.gouv.mc/education/vie-extra-scolaire

Les dates des nuitées et des mini-séjours seront également mises en ligne dès le 1^{er} jour de fonctionnement.

POINTS DE VENTE

- * Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports - Avenue de l'Annonciade
Téléphone 98.98.84.95 - de 9 h 30 à 17 h sans interruption
- * Centre d'Information de l'Éducation Nationale - 18 Avenue des Castelans
Téléphone 98.98.87.63 - de 9 h 30 à 18 h 30 sans interruption
- * Bibliothèque Princesse Caroline - 1 Boulevard Albert 1^{er}
Téléphone 98.98.80.01 - de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30
- * Internet : www.centredeloisirs.gouv.mc ou spp.gouv.mc/education/vie-extra-scolaire

*Attention, les avoirs ne sont pas pris en compte sur Internet,
Veuillez-vous rendre sur l'un des sites de vente pour en bénéficier.*

Si vous souhaitez réserver et régler les journées directement sur internet, merci de bien vouloir indiquer votre adresse email page 7 afin qu'un identifiant vous soit attribué.

<u>PERIODES</u>	<u>OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS</u>	<u>DATES DE VENTE DES JOURNEES</u>
TOUSSAINT	Du jeudi 26 octobre au vendredi 03 novembre 2017 sauf le mercredi 1^{er} novembre (jour férié)	Du lundi 2 octobre au vendredi 6 octobre 2017
NOEL	Du mardi 26 décembre au vendredi 29 décembre 2017 et du mardi 02 janvier au vendredi 06 janvier 2018	Du vendredi 1^{er} décembre au jeudi 07 décembre 2017
HIVER	Du lundi 26 février 2018 au vendredi 09 mars 2018	Du lundi 05 février au vendredi 09 février 2018
PRINTEMPS	Du lundi 23 avril 2018 au vendredi 04 mai 2018 sauf le mardi 1^{er} (jour férié)	Du mardi 03 avril au lundi 09 avril 2018
JUILLET AOÛT ET SEPTEMBRE	Du lundi 02 juillet 2018 au vendredi sauf le mercredi 15 août (jour férié)	<u>Pour JUILLET</u> Du lundi 04 juin au vendredi 08 juin 2018
		<u>POUR AOÛT ET SEPTEMBRE</u> Du lundi 02 juillet au vendredi 06 juillet 2018

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil du mercredi après-midi est organisé de 11 heures 30 à 18 heures 30 en dehors des vacances scolaires et des jours fériés (cf. Arrêté ministériel n° 2014-154 du 12 mars 2014).

Les enfants sont pris en charge dans leurs écoles respectives. Le déjeuner est prévu au Centre de Loisirs Prince Albert II à 12 heures 30.

Le soir, les parents viennent chercher les enfants à l'École des Révoires – 63 ter bd du Jardin Exotique, à partir de 17 heures 30.

Fermeture de l'école : 18 heures 30 précises

Pour des raisons de sécurité, les enfants doivent être récupérés dans l'enceinte de l'école et non à l'extérieur, en ayant pris soin d'en avvertir l'équipe d'animation.

Le Centre de Loisirs fonctionne pendant toutes les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures 30 sauf les jours fériés (cf. Arrêté ministériel n° 2014-154 du 12 mars 2014).

L'école des Révoires - 63 ter Bd du Jardin Exotique - est l'établissement d'accueil.

A L'ÉCOLE DES RÉVOIRES, les enfants sont accueillis, entre 8 heures et 9 heures le matin.

Les parents peuvent venir les chercher, le soir, à partir de :

17 heures 30 pour les 3-5 ans.....

18 heures pour les 6-12 ans

Fermeture de l'école : 18 heures 30 précises

Pour des raisons de sécurité, les enfants doivent être récupérés dans l'enceinte de l'école et non à l'extérieur, en ayant pris soin d'en avvertir l'équipe d'animation.

Dans la journée, les enfants pratiquent différentes activités sur le site du "Terrain de l'Abbé", au 1310 Route de Beausoleil à LA TURBIE.

Le planning des activités pédagogiques et des sorties est affiché dans le hall de l'école, le premier jour de fonctionnement du Centre de Loisirs ainsi que sur le site internet du Centre : www.centredeloisirs.gouv.mc

AUTORISATION DE SORTIE

CYCLE MATERNEL

En dehors du responsable légal, les personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant au Centre de Loisirs devront être signalées sur le document page 10 (tableau à remplir).

S'il vous est impossible de venir, vous même ou la personne autorisée, chercher votre enfant aux heures indiquées, vous devez en informer la Direction du Centre de Loisirs. La personne désignée se présentera avec sa carte d'identité ainsi qu'une autorisation parentale à télécharger sur le site www.centredeloisirs.gouv.mc et à faxer au secrétariat du Centre (98.98.85.74)

Les parents qui auront autorisé leur enfant à quitter seul le Centre devront fournir lors de la remise du dossier d'inscription, l'autorisation de sortie du Centre dûment signée (page 10). Les enfants seront libérés à 18h00.

SANTÉ

Les parents sont priés de signaler à la Direction du Centre de Loisirs les problèmes de santé de l'enfant (antécédents et actuels) ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité sur la fiche médicale sanitaire de liaison ci-jointe.

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique du Centre de Loisirs et doit être impérativement signalé par les parents. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical du médecin traitant.

Les traitements médicaux en cours peuvent être administrés aux enfants par l'infirmière du Centre de Loisirs, exclusivement sur présentation d'une ordonnance.

Les traitements remis à la Direction du Centre de Loisirs Prince Albert II dans le cadre d'un PRI/PAI sont gardés jusqu'à la fin de leur péremption. Ils ne sont pas rendus aux familles d'une période de vacances à l'autre.

Les enfants dont l'état de santé nécessite des soins particuliers effectués exclusivement par un professionnel de santé peuvent faire l'étude d'un cas par cas en ce qui concerne les sorties à l'extérieur du Centre de Loisirs Prince Albert II.

RESTAURATION

Les parents dont les enfants ne sont pas inscrits en restauration scolaire - dans leur école - et qui présentent des allergies alimentaires, doivent impérativement prendre contact avec la Direction de l'Éducation Nationale afin de mettre en place un P.R.I. (Protocole de Restauration Individualisé).

Toute allergie alimentaire signalée dans le dossier d'inscription déclenchera la mise en place d'un PRI.

Le déjeuner est organisé en deux services (11 heures 30 et 12 heures 30). Le menu est affiché à l'école des Révoires sur les panneaux d'information, à destination des familles. Il est également disponible sur le site internet du Centre de Loisirs : www.centredeloisirs.gouv.mc

Lors des sorties, un pique-nique est prévu par la société de restauration. Pour les enfants bénéficiant d'un P.R.I., si l'infirmière du Centre de Loisirs autorise la sortie de l'enfant à l'extérieur du Centre, les parents devront apporter un repas froid.

Prévoir un petit en-cas dans le sac pour le goûter.

REPOS

Les enfants de 3 ans font la sieste. Pour tous les autres, un temps calme d'une heure est organisé après le repas.

VÊTEMENTS

Il est conseillé aux parents de marquer l'ensemble des vêtements au nom de l'enfant ainsi que le sac à dos. Le Centre de Loisirs ne sera nullement responsable de la perte ou de l'échange de vêtements.

Enfant : habits simples, confortables, baskets.

Sac à dos : coupe-vent et pour les vacances d'été : casquette, gourde, crème solaire, maillot et serviette de bain.

BIJOUX – PORTABLE – CONSOLES DE JEUX

Par mesure de sécurité, les bijoux et les écharpes sont déconseillés. Les téléphones portables et consoles de jeux sont interdits. Le port de lunettes de soleil est déconseillé (risque de blessures, casse, perte....) en dehors des activités de randonnées.

Le personnel ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de détérioration.

GROUPES

3 ans	OUISTITIS
4 ans	MARMOTTES
5 ans	CROCODILES
CP	KANGOUROUS
CE1	CASTORS
CE2	PETITS LOUPS
CM1-CM2	DINOS
6 ^{ème} - 5 ^{ème}	PHENIX

COORDONNÉES DU CENTRE DE LOISIRS

Centre de Loisirs Prince Albert II – CLPA2
1310 Route de Beausoleil
06320 La Turbie

Directrice : Madame Emmanuelle FARINEAU
Directrice-adjointe : Madame Sandrine PATOYT

Téléphone 04 93 44 74 40 } de 9 heures 30 à 17 heures
Télécopie 04 93 44 74 41 }
Ecole des Révoires : 98 98 87 81 de 8 heures à 9 heures et de 17 heures 30 à 18 heures 30

CONTACT D.E.N.J.S.

Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports
Avenue de l'Annonciade, MC 98000 MONACO
Secrétariat : Madame Delphine SANCHEZ

Téléphone : (+377) 98 98 84 95
Télécopie : (+377) 98 98 85 74
E-mail : denjs@gouv.mc ET dsanchez@gouv.mc
Horaires : 9h30 - 18h30

Feuillets à conserver

CENTRE DE LOISIRS PRINCE ALBERT II
ACCUSÉ DE RÉCEPTION – REGLEMENT INTÉRIEUR

Concerne l'enfant :

NOM

.....

PRÉNOM

.....

Je soussigné(e), (Nom, Prénom)
responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du Règlement intérieur du Centre de
Loisirs Prince Albert II et m'engage à le respecter.

DATE ET SIGNATURES (des personnes responsables de l'enfant)

du père

de la mère

**Je souhaite pouvoir éventuellement réserver et régler les journées du Centre de Loisirs –
vacances scolaires – directement sur Internet.**
Je vous indique mon adresse mail ci-dessous :

DOSSIER ADMINISTRATIF CENTRE DE LOISIRS PRINCE ALBERT II

VACANCES SCOLAIRES

MERCREDIS APRÈS-MIDI

L'ENFANT

Nom : Prénom :
Né(e) le : Nationalité :
Adresse :
Etablissement scolaire : Classe :

SITUATION DES PARENTS : Célibataire Union Libre Marié Séparé Divorcé Veuf

LE PÈRE - Responsable légal

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone domicile : Portable :
E-Mail :
Employeur Téléphone bureau :

LA MÈRE - Responsable légal

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone domicile : Portable :
E-Mail :
Employeur Téléphone bureau :

Caisse sociale dont dépend le chef de famille :
(entourer votre caisse)

CCSS CAMTI PRAM SPME Caisses française Autre :

N° d'immatriculation à la caisse sociale (obligatoire) :

Nom de votre mutuelle familiale :

Possédez-vous un contrat responsabilité civile : OUI NON

Année scolaire 2017-2018

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____ **né(e) le :**/...../.....

Observations diverses :

.....
.....
.....
.....

Je, (Nous) soussigné(es),

père et mère ou responsable légal de l'enfant,

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du Centre de Loisirs Prince Albert II et/ou l'infirmière, le cas échéant, **à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.**

- autorise mon enfant à participer **à toutes les activités sportives ainsi qu'à toutes les sorties organisées à l'extérieur du Centre de Loisirs Prince Albert II.**

- **autorise / n'autorise pas** (barrer la mention inutile) que mon enfant soit filmé / photographié

- **autorise / n'autorise pas** (barrer la mention inutile) que mon enfant quitte seul(e) l'école des Révoires à **18 heures**.

POUR LES ENFANTS DE CYCLE MATERNEL UNIQUEMENT (1^{ère} / 2^{ème} / 3^{ème} année de maternelle)

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant autorise les personnes mentionnées ci-dessous, **munies d'une pièce d'identité**, à venir chercher mon enfant à l'école des Révoires, dans le cas où je serais dans l'impossibilité de m'y rendre.

Nom et prénom	Qualité*	Téléphone
.....
.....
.....

* grand-père, grand-mère, oncle, tante, ami

SIGNATURE DES DEUX PARENTS OU DU RESPONSABLE LÉGAL

Si l'autorité parentale est conjointe, cette fiche doit être impérativement signée par les deux parents.

TOUT DOSSIER INCOMPLÉT SERA REFUSÉ

« En application de l'article 14 de la loi du 23 décembre 1993, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification ».

Année scolaire 2017-2018

**FICHES DE RENSEIGNEMENTS
POUR L'INFIRMERIE**

Photo
d'identité
récente
obligatoire

L'ENFANT

**DOSSIER
MEDICAL**

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

Adresse complète :

CLASSE : _____ ETABLISSEMENT : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN
TRAITANT _____

NUMERO DE TELEPHONE DES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Veuillez informer **impérativement** l'administration en cas de modification de ces renseignements

	NOM	PRENOM	DOMICILE	MOBILE	TRAVAIL
Père					
Mère					
Autres (à préciser ci-dessous)					

Par mesure de sécurité pour vos enfants, aucun médicament ne doit circuler dans l'enceinte du Centre de Loisirs. En cas de traitement occasionnel, les médicaments doivent être **impérativement** déposés à la Direction du Centre de Loisirs, accompagnés de l'ordonnance du médecin traitant, datée, et mentionnant la posologie ainsi que la durée du traitement.

En cas d'urgence, votre enfant sera transporté au Centre Hospitalier Princesse Grace de Monaco.

« En application de l'article 14 de la loi du 23 décembre 1993, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification ».

QUESTIONNAIRE MEDICAL
Année 2017/2018

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Votre enfant a-t-il eu les maladies suivantes :

- varicelle rougeole oreillons hépatite
 coqueluche rubéole scarlatine méningite

Autre(s) maladie(s) (à préciser) _____

Est-il sujet aux affections suivantes :

- angine vertige otite migraine
 eczéma saignement du nez mal de transport

Autre(s) (à préciser) _____

Est-il allergique :

- aux piqûres d'insectes
 à certains médicaments (à préciser) _____
 à certains aliments (à préciser) _____
 autre(s) (à préciser) _____

Votre enfant bénéficie – t- il d'un Protocole de Restauration Individualisée (PRI) ? OUI NON

Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet d'Accueil Individualisé Médical (PAI) ? OUI NON

Votre enfant bénéficie-t-il d'une Assistante de Vie (AVS) ? OUI NON

Votre enfant bénéficie-t-il d'un Protocole de Panier Repas ? OUI NON

Les traitements remis à la Direction du Centre de Loisirs Prince Albert II dans le cadre d'un PRI/PAI sont gardés jusqu'à la fin de leur péremption. Ils ne sont pas rendus aux familles d'une période de vacances à l'autre.

A-t-il eu récemment :

- une intervention chirurgicale (à préciser) _____
 une fracture (à préciser) _____
 des convulsions
 des troubles psychologiques réclamant une attention particulière
- de l'audition du langage de la vue de l'équilibre

CENTRE DE LOISIRS PRINCE ALBERT II

CERTIFICAT MÉDICAL

ANNEE 2017/2018

Je soussigné(e), Docteur.....
certifie que l'enfant
ne présente à ce jour, aucun symptôme de maladie contagieuse, ni de
troubles du comportement ou d'incompatibilité à la vie en collectivité.

Fait à..... Le

SIGNATURE ET CACHET DU MÉDECIN TRAITANT

TABLEAU DE VENTE DES MERCREDIS

ANNEE 2017/2018

MOIS	NOMBRE DE MERCREDI	TARIF	DATES DE VENTE
SEPTEMBRE	3	36€	Du lundi 28 août au vendredi 1 ^{er} septembre 2017
OCTOBRE	4	48€	Du lundi 11 septembre au mercredi 13 septembre 2017
NOVEMBRE	4	48€	Du lundi 09 octobre au mercredi 11 octobre 2017
DECEMBRE	3	36€	Du lundi 06 novembre au mercredi 08 novembre 2017
JANVIER	4	48€	Du lundi 04 décembre au mercredi 06 décembre 2017
FEVRIER	3	36€	Du lundi 08 janvier au mercredi 10 janvier 2018
MARS	3	36€	Du lundi 05 février au mercredi 07 février 2018
AVRIL	3	36€	Du lundi 05 mars au mercredi 07 mars 2018
MAI	4	48€	Du mardi 03 avril au jeudi 05 avril 2018
JUIN	4	48€	Du lundi 07 mai au mercredi 09 mai 2018

*La vente des mercredis après-midi s'effectue exclusivement auprès du secrétariat de l'école fréquentée par votre enfant.
Paiement uniquement en chèque à l'ordre de « DENJS »*

Exemplaire à conserver

TABLEAU DE VENTE DES JOURNEES POUR LES VACANCES SCOLAIRES

ANNEE 2017/2018

<u>PERIODES</u>	<u>OUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS</u>	<u>DATES DE VENTE DES JOURNEES</u>
TOUSSAINT	Du jeudi 26 octobre au vendredi 03 novembre 2017 sauf le mercredi 1^{er} novembre (jour férié)	Du lundi 2 octobre au vendredi 6 octobre 2017
NOEL	Du mardi 26 décembre au vendredi 29 décembre 2017 et du mardi 02 janvier au vendredi 06 janvier 2018	Du vendredi 1^{er} décembre au jeudi 07 décembre 2017
HIVER	Du lundi 26 février 2018 au vendredi 09 mars 2018	Du lundi 05 février au vendredi 09 février 2018
PRINTEMPS	Du lundi 23 avril 2018 au vendredi 04 mai 2018 sauf le mardi 1^{er} (jour férié)	Du mardi 03 avril au lundi 09 avril 2018
JUILLET AOUT ET SEPTEMBRE	Du lundi 02 juillet 2018 au vendredi sauf le mercredi 15 août (jour férié)	<u>Pour JUILLET</u> Du lundi 04 juin au vendredi 08 juin 2018
		<u>POUR AOUT ET SEPTEMBRE</u> Du lundi 02 juillet au vendredi 06 juillet 2018

Toute vente hors délai fera l'objet d'une liste d'attente

Exemplaire à conserver